



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
JEUDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2021 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

**OBJET : D3 - Comité local de Saint-Jean-d'Angély dénommé « La Motte » de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC) - Attribution d'une subvention exceptionnelle**

**Date de convocation : ..... 25 juin 2021**

**Nombre de conseillers en exercice : ..... 29**

**Nombre de présents : ..... 24**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir : ..... 2**

Jean-Louis BORDESSOULES à Cyril CHAPPET ; Denis PETONNET à Mme la Maire

**Absents excusés : ..... 2**

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Hénoc CHAUVREAU

**Absent : ..... 1**

Patrick BRISSET

**Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire**

**Secrétaire de séance : Jean-Marc REGNIER**

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 8 de loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire) et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20210701-  
2021\_07\_D3-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 5 juillet 2021  
Affiché le 5 juillet 2021

### **N° 3 - Comité local de Saint-Jean-d'Angély dénommé « La Motte » de la Fédération Nationale des Jardins familiaux et collectifs (FNJFC) - Attribution d'une subvention exceptionnelle**

**Rapporteur : M. Fabien BLANCHET**

Le Comité local de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC) existe à Saint-Jean-d'Angély depuis 1939. Après une période faste, celui-ci a décliné à partir de 2010 pour ne plus compter aucun adhérent jusqu'en 2018.

L'élaboration d'une nouvelle charte sur la biodiversité a engendré en février 2020 la renaissance de ce Comité sous la dénomination de l'association « La Motte ».

L'objectif de l'association est de s'ouvrir aux Angériens afin de participer au lien social et aux activités liées à la protection de la nature et de la biodiversité, de proposer des activités pédagogiques intergénérationnelles, de révéler le rôle social et économique des jardins en permettant une culture potagère familiale.

Aujourd'hui, la totalité des jardins du Pré du Lare est presque cultivée grâce à la cinquantaine de personnes âgées de 7 à 87 ans qui s'est investie physiquement chacun sur sa parcelle et sur l'ensemble du terrain pour les travaux collectifs.

Des partenariats ont été réalisés avec la médiathèque sur la grainothèque lors du forum des associations et dernièrement sur la semaine de la Nature, tandis que l'association Accueil des Villes Françaises, la Mission Locale et les écoles maternelles Régnault et Le Manoir ont bénéficié de journées découvertes organisées par « La Motte ».

Pour continuer sa progression dans les meilleures conditions possibles, il est nécessaire pour cette association d'acquérir du petit matériel de jardinage et d'arrosage.

Ses finances après une année d'existence étant très limitées, l'association sollicite de la Ville de Saint-Jean-d'Angély une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €. Elle va également déposer une demande d'aide auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime au titre du plan de relance de l'État relatif à l'appel à projets rubrique « les Jardins partagés et collectifs » ouvert du 23 février au 31 octobre 2021.

**TÉLÉTRANSMIS AU**

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20210701-  
2021\_07\_D3-DE

Accusé de réception Sous-préfecture  
le 5 juillet 2021

Affiché le 5 juillet 2021

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Comité local de Saint-Jean-d'Angély dénommé « la Motte » de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits ce jour par décision modificative, compte 6574 - 0200.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (26)** :

- **Pour : 26**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,**

*Signé*

**Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20210701-  
2021\_07\_D3-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 5 juillet 2021  
Affiché le 5 juillet 2021

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.